

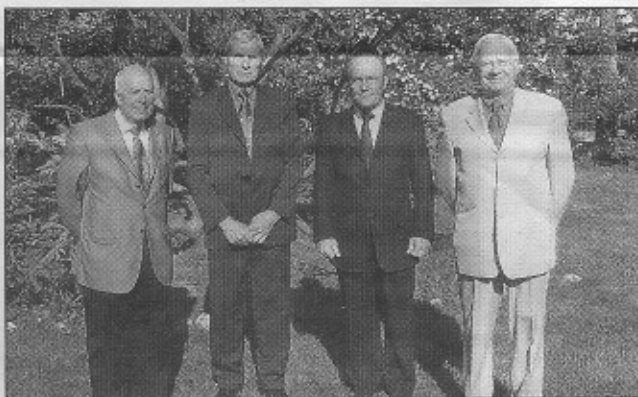
MONTLHÉRY *Le préfet a arrêté un périmètre de quatre communes, le 18 mai*

L'intercommunalité est en marche

Le Préfet de l'Essonne a pris, le 18 mai, un arrêté fixant le périmètre d'une future communauté de communes qui comprend Longpont-sur-Orge, Montlhéry, Nozay et Villejust... Une première du genre, compte tenu du nombre restreint des villes impliquées.

Il y a plus d'un an, le 20 mars 2003, les maires de Montlhéry, Longpont-sur-Orge et Nozay, Michel Spiral, Jean-Jacques Scherchen et Paul Raymond, étaient à l'origine d'un destin commun. Avec force conviction, ils avaient déterminé un projet centré sur le canton de Montlhéry entre des communes d'identités comparables. Malgré les embûches et les entraves rencontrées, les "trois mousquetaires", qui s'étaient vus opposer parmi nombre d'observations celle de leur périmètre limité par rapport aux autres intercommunalités, ont continué leur chemin. Aujourd'hui, ils peuvent estimer avoir remporté une victoire. Entretemps, une quatrième commune, Villejust, était venue renforcer le projet initial, au mois de décembre. Sans doute est-ce cette ténacité, clairement exprimée par les quatre maires, qui a conduit le préfet de l'Essonne à signer un arrêté de communauté de communes. Un noyau, d'ailleurs, qui ne souhaite pas s'enfermer, en s'aménageant l'opportunité de s'élargir à des communes voisines.

Ayant refusé d'autres solutions par délibération de son conseil municipal, Serge Plumerand, maire de Villejust, a clairement indiqué qu'il se reconnaissait pleinement dans l'intercommunalité avec Longpont, Montlhéry et Nozay. D'autre part, il faut rappeler que l'association créée pour le développement de l'intercommunalité n'étant pas allée jusqu'au bout, c'est une des raisons pour lesquelles le conseil municipal de Villejust n'a pas voulu adhérer au plateau de Saclay. Le préfet a



Lucien Pornin, Serge Plumerand, Paul Raymond et Jean-Jacques Scherchen, trois mousquetaires devenus quatre.

donc pris acte de cette caractéristique d'autant plus que la volonté de Serge Plumerand est de ne pas se couper du centre d'envergure européen qui réunit les communes du nord de l'Essonne, dans le cadre de l'aménagement du territoire.

ENTRE PASSÉ ET AVENIR

« Pour nous, maires de Montlhéry, Nozay, Longpont et Villejust, la décision préfectorale est une étape importante. Elle est la reconnaissance d'un travail collectif qui affirme une volonté solidaire et fédératrice, ont déclaré les quatre maires dans un communiqué commun. Nous sommes persuadés que l'ouverture prochaine de cette communauté à d'autres communes limitrophes et de même identité permettra un développement durable de notre territoire. L'étape que nous franchissons aujourd'hui ensemble, est un point d'ancrage qui représente de fortes potentialités de développement pour notre avenir et celui de

toute la région. Elle assurera à échelle humaine un cadre et une qualité de vie auxquels nos populations et nous-mêmes sommes attachés. Elle préservera, dès aujourd'hui et dans la continuité du passé, une identité fortement marquée par les espaces agricoles du Hurepoix, un patrimoine prestigieux, des zones d'activités qui accueillent de nombreuses entreprises et la haute technologie, enfin des zones commerciales. Nous avons, ensemble, la certitude que ce territoire sera pour les générations futures un bassin

de vie harmonieux et un partenaire économique important pour notre région ». « Etsi comme on peut l'espérer, Marcoussis vient nous rejoindre, poursuit Lucien Pornin, maire de Montlhéry, cette adhésion ne ferait que renforcer notre patrimoine mais aussi le potentiel sportif, culturel et économique ». Villejust possède également sur son territoire une partie de la zone industrielle de Courtabœuf. Ainsi, la plus petite ville (avec 1600 habitants) de cette nouvelle communauté de communes va porter dans la "corbeille de mariage" une dot appétissante en terme de taxe professionnelle. Il n'en reste pas moins qu'il demeure plusieurs inconnues : la première étant l'avenir des deux autres villes de Courtabœuf, Les Ulis et Villebon-sur-Yvette, et du côté du canton de Montlhéry les positions de Marcoussis, Linas et La Ville-du-Bois, réfractaires à adhérer au projet dès sa création, mais la porte reste ouverte.

Jean-Pierre Lentignac/Fabien Herran

Quelques réactions "extérieures"

Jean-Pierre Meur, maire de La Ville-du-Bois : « J'ai appris par la presse que le périmètre de cette nouvelle intercommunalité avait été arrêté et signé par le préfet de l'Essonne, Denis Prieur, le 18 mai. Je suis assez surpris de cette décision. Pour notre part, notre point de vue n'a pas changé. L'ensemble de notre conseil municipal (majorité et opposition moins une voix) a délibéré en faveur d'une communauté d'agglomération. Nous n'avons pas changé d'avis, dans l'optique de rejoindre la future communauté d'agglomé-

ration de Longjumeau, Chilly-Mazarin, Morangis ou Massy ». Pour Bruno Ferrier, maire-adjoint chargé de l'intercommunalité à Linas, le sentiment de surprise est également de mise. « J'avoue ne pas comprendre cette décision préfectorale, avec ce périmètre d'intercommunalité en diagonale. Néanmoins, nous resterons ouverts à toutes les propositions que nous examinerons avec tout le sérieux nécessaire. Quoi qu'il en soit, à ce jour, nous n'avons aucune information de la part des villes impliquées ».